

La Seigneurie de Gros-Fays et ses moulins.

Où l'on reparle encore des origines de Mitauge

Pour être clair et clore ce chapitre surtout en ce qui concerne Mitauge, voici un plan général des moulins de la Seigneurie de Gros-Fays avant la Révolution Française.

La haute Cour de Justice siégeait dans le château qui fut construit peu avant 1600. C'était un château ferme qui n'était plus armé, c'est à dire construit pour faire la guerre. La ferme qui est de l'autre côté du chemin qui va vers Mouzaive et Alle, était à la Révolution Française, une des deux seules fermes de l'éphémère canton d'Orchimont qui fonctionnait bien. L'autre était Charneuse.

Cette Seigneurie du Duché de Bouillon qui disparut à la Révolution, comprenait :

1. Le Fief de Liboichamp qui est sur la commune de Chairières la Grande et qui a un moulin construit depuis des temps immémoriaux c.a.d très vieux. C'est le moulin de Liboichamp
2. Chairières la Grande qui avait sur son territoire le moulin devant Mouzaive. Avant la révolution, Mouzaive qui était au Duché de Luxembourg avait son moulin : le moulin du Rebaix qui était sur la commune de Laforet. Le moulin de Mouzaive date aussi des temps immémoriaux. Chairières la Petite du Duché de Luxembourg allait au moulin de Lingue.
3. Gros-Fays et son moulin qui desservait Gros-Fays, Six-Planes, Cornimont et la partie de Oisy Duché de Bouillon. Il date des temps immémoriaux. L'autre partie de Oisy allait au moulin de Ruaumoulin.

On sait qu'en 1767, le moulin de Mitauge fut construit pour les habitants de Oisy (Duché) qui se plaignaient de devoir aller au loin.

Après la révolution, on construisit deux autres moulins sur Gros-Fays : Bléchamps vers 1800 et le Brou vers 1850 qui furent démolis vers 1900. Les autres sont encore debout, mais réaffectés en maison d'habitation.

Voici enfin toute la lumière sur les origines du Moulin de Mitauge

Dans l'histoire du moulin de Mitauge, je vous avais laisser entendre que le moulin existait avant sa création officielle par Félix de Lamock, Seigneur de Gros-Fays en 1780.

On a vu que Charles Golinvaux qui y était meunier, habitait déjà l'endroit avant cette date. C'est cependant Charles Clarinval qui l'a construit avec l'accord de ce même Seigneur quelques années auparavant. En voici les preuves trouvées dans les échevinages de Gros-Fays aux Archives de l'Etat à Namur.

« Le 22 mars 1766, par devant la Haute Cour de Justice de Gros-Fays, sont comparus Messire Louis Joseph Félix de la Mock, chevalier de Botassart, Gros-Fays, Sohier et autres lieux. Ils ont présentés un acte passé au château de Botassart le 13 mai 1766, alors que le Seigneur demeure ordinairement au château de Sohier. Celui-ci a vendu et cédé à Charles Clarinval, meunier de Ruaumoulin, y demeurant et acceptant pour lui avec sa femme Catherine Rolin, un étang appelé communément étang de Mitauge avec contenance, bornes et limites que le dit Clarinval dit bien connaître, a charge de faire construire un moulin sur le territoire acquis et au-dessus s'il juge nécessaire d'acheter le terrain. Il devra commencer la

construction de ce moulin dans le cours de la présente année et la finir au plus tard dans le cours de l'année 1767 et aussi, s'il le juge nécessaire d'y faire une foulerie. Il sera tenu d'y rétablir l'étang ou d'en construire un autre au-dessus du moulin qui sera bâti, le tout à ses frais et de l'entretenir toujours en bon état aussi à ses frais, à condition que le Seigneur fournisse le .. de l'étang. Il ne pourra se servir des eaux que pour les usines qu'il y construira. Le droit de mettre des poissons et de la pêche demeurant au Seigneur de La Mock. Il veillera à ne pas laisser passer le poisson.

Il ne pourra moudre aucun grain pour Cornimont, Gros-Fays, Six-Planes et Chairières la Grande sous peine d'une amende de 72 livres à payer à la Saint Remy.

Baijot mayeur, N Gérard et Jean Gillet, échevins. Nannan Greffier

Le 28 mai 1768, le Seigneur de Lamock en son château de Sohier établit le nommé Charles Clarinval, meunier au moulin de Mitauge pour garder la chasse et la pêche en notre dite terre et Seigneurie de Gros-Fays à charge à lui de gager tous ceux qu'il trouverait chassant ou à la pêche sur l'étendue du territoire, après qu'il aura prêter le serment et qu'en pareil cas, il fera rapport à la Cour de Justice de Gros-Fays.

Il semble que Charles Clarinval ait construit le moulin et arrangé les étangs tout en résidant à Ruaumoulin qu'il ne quittera officiellement qu'en 1768

Il y aura des enfants encore en 1773. Ensuite, il est possible qu'il soit parti car son décès se situe à Dom le Mesnil en 1777. Il 'est sans doute occupé plus de pêche et de chasse que de moudre et le moulin ne fonctionnera pas beaucoup avec lui.

C'est Charles Golinvaux qui le remplacera déjà en 1777 et l'ouverture officielle du moulin aura lieu en 1880.

Toujours d'après les Archives de Namur, il semble que ce meunier ait eu de gros problèmes d'argent et de remboursement. En effet il est cité dans bien des emprunts et des dettes non remboursées à temps.

Enfin, on peut constater que la signification du mot « Mitauge » donnée par Marcel Pignolet correspond bien au lieu. En effet, il avait traduit ce mot comme étant une poissonnerie.

Voilà j'espère la dernière mise au point sur Mitauge. Mais qui sait ?

Barbazon Yvon